

16 JAN. 2025

LA PRÉSIDENTE

PARIS, LE 13 JAN. 2024

2025-193

Monsieur le Député,

*Cher Didier.*

J'ai bien pris connaissance de votre courrier relatif à la suppression du groupe d'études « Amiante » et à votre demande concernant une éventuelle décision du Bureau, et je vous en remercie.

Comme vous le savez, Monsieur Xavier BRETON, vice-président de l'Assemblée nationale, a eu la responsabilité de constituer les groupes d'études de l'Assemblée nationale. Pour ce faire, il a fixé plusieurs objectifs, dont celui de réduire leur nombre, et a réuni à plusieurs reprises l'ensemble des groupes parlementaires afin de travailler à une liste de 67 groupes d'études puis d'attribuer les présidences et les coprésidences.

Cette liste de groupe d'études a été validée par les représentants de tous les groupes parlementaires le mardi 10 décembre puis par le Bureau de l'Assemblée nationale le mercredi 18 décembre dernier.

Connaissant tout le travail que vous avez effectué sur le sujet, je comprends le sens de votre courrier. Toutefois, je suis respectueuse des accords conclus entre les groupes parlementaires, surtout lorsqu'ils le sont à l'unanimité, et des décisions prises par le Bureau de notre Assemblée nationale. Dans ce cadre, il me semble difficile de donner suite à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

*Anté,*

  
Yaël BRAUN-PIVET

Monsieur Didier LE GAC  
Député du Finistère  
Assemblée nationale  
Casier postal